

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 novembre 2020, à l'hôtel de ville, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE PLUVIALE SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE L'AVENUE DES MAÎTRES ET LA 56<sup>E</sup> AVENUE POUR UNE DÉPENSE DE 5 743 585 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 743 585 \$ - RÈGLEMENT NUMÉRO 740**

Ledit règlement numéro 740 a été approuvé le 23 juin 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un emprunt de 4 897 386 \$.

Une copie de ce règlement a été mise à la disposition du public et est accessible, pour consultation, sur le site Web de la Municipalité de Saint-Zotique.

Le règlement numéro 740 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 29 juin 2021.**



Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 740 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil, en date du 29 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 juin 2021.



Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général